



Préparer l'arrivée dans un site de l'intérieur en 2026-2027

Réserver son billet d'avion (pour les candidats recrutés hors de la Guyane)



Il vous faudra le temps de faire des démarches et des courses à Cayenne (voir § démarches et courses à Cayenne).

Les billets d'avion ne sont pas pris en charge par le rectorat, qu'il s'agisse d'un vol à destination de Cayenne ou d'un vol intérieur.

Pour les demandeurs d'emploi, il est possible de s'adresser à son agence France Travail pour connaître les frais pris en charge dans le cadre de l'aide à la mobilité en cas de reprise d'emploi.

Vaccinations à effectuer dès votre acceptation du poste ou au plus tard 10 jours avant votre départ



- Contre la **fièvre jaune obligatoire**, (voir ci-dessous)
- Contre l'hépatite A (très conseillée),
- Contre l'hépatite B (très conseillée).

Vérifiez également avec votre médecin que toutes les autres vaccinations sont à jour.

Vous pouvez consulter le site de l'ARS (agence régionale de santé) en Guyane : www.ars.guyane.sante.fr Voir aussi le § Santé en page 4 et 5.



La vaccination contre la fièvre jaune est **obligatoire en Guyane** pour toute personne résidente ou touriste âgée de plus d'1 an. Le rappel de vaccination n'est plus obligatoire. A l'aéroport de départ, les voyageurs se rendant en Guyane doivent uniquement fournir la preuve :

- **D'une vaccination antérieure datant de plus de dix jours** attestée par un certificat international de vaccination (sans limitation de durée),
- Ou d'un certificat de contre-indication à cette vaccination.

Pour connaître le centre de vaccination le plus proche de chez vous, copiez l'url suivante sur un moteur de recherche : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination-fievre-jaune>

Compte en banque et retrait d'espèces

Les RIB de banques étrangères, même européennes, ne sont pas reconnues pour le versement des salaires et des aides sociales. La présentation d'un RIB d'une agence française est obligatoire.

Il n'y a aucune agence bancaire autre que la banque postale dans les sites de l'intérieur.

Dans chaque bourg où il y a une mairie et un collège, un bureau de poste existe :

- Avec distributeur de billets à Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi, Apatou, Camopi et Saint-Georges,
- Sans distributeur de billets au village de Taluen dans la commune de Maripasoula.

Dans les bureaux de poste qui ne sont pas pourvus de distributeurs, on peut retirer des espèces uniquement si on a un compte à la banque postale.

Attention ! Si vous faites le choix d'ouvrir un compte à la banque postale avant votre arrivée sur le site, donnez le nouveau RIB au rectorat le plus tôt possible et gardez l'ancien compte ouvert jusqu'au versement du 1^{er} salaire sur le nouveau compte.

Vêtements à prévoir



Quel que soit le lieu de votre affectation, vos élèves et leurs parents attendent de vous une attitude de personne référente, de repère.

Les vêtements et les chaussures doivent être adaptés à votre fonction, comme si vous étiez affecté sur le littoral guyanais ou dans n'importe quelle ville métropolitaine à la belle saison.

Dans les bourgs (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula, Saint-Georges et Camopi) ainsi qu'au village de Loka, la source d'énergie électrique permet le lavage du linge à la machine. Dans les villages où l'énergie électrique est fournie par des panneaux solaires, plus ou moins puissants, on ne peut avoir, au maximum, qu'un petit lave-linge adapté à l'énergie solaire, peu efficace sur l'essorage.

Par conséquent, il peut être utile de choisir des vêtements légers, en coton de préférence.

Par exemple, un jean « classique » sèche sans problème s'il est bien essoré. Lavé dans une machine adaptée à l'énergie solaire avec essorage réduit, ou à la main et rincé approximativement, il peut être long à sécher en saison des pluies.

Il vous faut en outre un chapeau ou une casquette (surtout pour les professeurs d'EPS), une cape de pluie, des vêtements longs et clairs pour vous protéger des moustiques (voir § santé).

En résumé, la forme des vêtements et des chaussures doit indiquer le respect des élèves et de sa propre fonction ; leurs matériaux légers, solides, faciles à entretenir. Le coton léger est recommandé.

Véhicule pour le court séjour à Cayenne



La ligne de bus 7 dessert l'aéroport de Cayenne et vous permet de vous rendre dans le centre ville.

<https://www.cacl-guyane.fr/lagglo-au-quotidien/se-deplacer/transport-urbain-2/>

Vous pouvez prendre un taxi ou réserver un véhicule de location à l'aéroport (certaines enseignes permettent de rendre le véhicule en ville mais pas toutes).

Taxi

Selon les heures et les directions, la fluidité de la circulation est très variable. Voici, à titre indicatif, les tarifs auxquels vous pouvez vous attendre (entre 15 et 20 kilomètres pour aller de l'aéroport à Cayenne, selon votre destination) :

Prise en charge	KM Jour	KM Nuit	Heure Jour	Heure Nuit
2.00 €	1.82 €	2.72 €	22.10 €	22.10 €

Location de véhicule

- *Locations de voitures à l'aéroport :*

Avis, Europcar, Ada, Budget, UCAR, Hertz, Sixt, ACL, Service auto location, Citer, Thrifty : réservation conseillée par internet. Attention ! Certains sites utilisent encore l'ancien nom de l'aéroport (Rochambeau) au lieu du nouveau (Félix Eboué).

- *Location de véhicule dans Cayenne :*

[Cayenne](#) locations, entre autres. Vous trouverez davantage de renseignements sur internet. Attention ! les prix sont très bas mais peu de véhicules correspondent à ce prix bas.

Si vous optez pour la location d'un véhicule, il vaut mieux le faire à l'avance par internet pour être sûr de disposer d'un véhicule à votre arrivée et de bénéficier des meilleurs tarifs.

Hébergement provisoire à Cayenne



Vous en aurez besoin, quel que soit votre lieu d'affectation. Si vous n'avez pas d'amis ou de parents pour vous accueillir, voici quelques adresses, dont la liste n'est pas exhaustive :

- *Les réservations chez l'habitant existent en Guyane comme ailleurs : Airbnb, bedycasa, couchsurfing, etc. (avec les mêmes avantages et inconvénients que partout ailleurs). Pour vous trouver relativement près du rectorat, vous pouvez chercher un hébergement entre les routes de Baduel et de Montabo, d'une part, entre la Rocade de Zéphir et le rond-point de Suzini d'autre part.*

- **CAS EDF**

Adresse	Contacts	Tarifs	Services
Chemin Hilaire, Route de Montabo 97306 Cayenne	0594 29 91 40 06 94 40 07 06 montabo.village@orange.fr	40€ par nuit pour une personne 7,50€ le petit déjeuner	

- **Maqroll le carbet**

Adresse	Contacts	Tarifs	Services
Près de la route de Baduel	0594 30 10 27 0694 90 56 01 maqroll.lecarbet@gmail.com	15 €/personne la nuitée ; 18 €/ personne nuitée et petit déjeuner	Table d'hôte (à réserver) 5€ location hamac

- **Résidence Orphée (prix non révisés)**

Adresse	Contacts	Tarifs	Services
3096 route de Baduel 97300 CAYENNE	0694 20 76 63	Nuitée : à partir de 55 €	Studios meublés et équipés permettant de cuisiner

Les adresses ci-dessus sont les plus fréquentées, mais il en existe bien davantage.

Démarches à effectuer par internet

– **Demande d'aide à la première installation en commune isolée.** Vous avez le droit de demander cette aide mais elle est soumise à 2 conditions :



- Que l'enveloppe budgétaire le permette
- Que votre quotient familial soit inférieur ou égal à 1700 €. Le calcul est simple à partir de l'avis d'imposition de l'année précédente. Le QF est le montant à déclarer divisé par 12 et par le nombre de parts.
- L'aide est différente selon que le site est isolé ou éloigné.
- La demande se fait sur COLIBRIS.

– **Demande de logement social** auprès de la 2TER Habitat ou de la SEMSAMAR. L'obtention d'un logement social est possible à Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Loka, Régina et Saint-Georges. Elle est obligatoire à Apagui, Monfina et Providence.

– Tous les demandeurs doivent s'enregistrer obligatoirement, afin d'effectuer toutes les démarches pour l'obtention d'un logement social, directement sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr.

– Cet enregistrement permet la délivrance du numéro unique départemental nécessaire pour toute démarche et suivi de dossier.

Copies de :

Pièce d'identité

Avis d'imposition sur les revenus

Arrêté d'affectation ou contrat de travail

Dernier bulletin de salaire

Livret de famille et dernier relevé de prestation CAF le cas échéant

Pour 2TER Habitat, en cas de rattachement fiscal aux parents, il est possible de donner la copie de l'avis d'imposition des parents, mais uniquement en dernier recours.

– Pour les contractuels qui n'ont jamais été affiliés à la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN), ils doivent demander leur changement de caisse de sécurité sociale. Dans certains cas, la démarche peut se faire par internet sur le portail <http://www.securite-sociale.fr> ou sur le site de l'assurance maladie en

ligne <http://www.ameli.fr/>. Il leur faudra se rendre dans les bureaux de la MGEN à leur arrivée à Cayenne pour bénéficier de la mutuelle de l'éducation nationale ;

- Pour les affiliés à la MGEN, il leur faudra faire leur demande de mutation en arrivant à Cayenne ;
- Pour les personnels affectés à Saül et sur le Maroni, dans les communes de Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula, Camopi ils auront intérêt à demander une carte de résident auprès de la mairie pour bénéficier billets d'avion à tarif réduit sur la ligne qui relie Cayenne au lieu d'affectation.

Il est recommandé de venir en Guyane avec les originaux de vos diplômes, (ou de faire des scans de bonne qualité) de vos 3 derniers bulletins de salaires, de vos attestations d'assurance maladie et de mutuelle, de tous les documents attestant votre situation au cours des 2 ou 3 dernières années (avis d'imposition, certificats de scolarité, documents concernant les chefs d'entreprise, etc.).

Prévoir une enveloppe étanche pour conserver ces documents (voir dans les magasins de sport, par exemple).

Courses à effectuer à Cayenne ou Saint-Laurent avant de rejoindre un poste en site isolé



- Puce téléphonique et/ou clé 4G. Il n'est pas complètement impossible d'utiliser les services d'un opérateur métropolitain dans les sites isolés. Les opérateurs locaux ne desservent pas tous les sites. Il convient donc de se renseigner en arrivant à Cayenne auprès des différents opérateurs, du guichet unique du rectorat ou de votre établissement d'affectation ;
- Courses d'ameublement si votre logement n'est pas meublé (tous les logements SIGUY sont loués vides, ainsi qu'un certain nombre de logements privés) ;
- Attention ! Il peut être nécessaire de faire des courses alimentaires pour plusieurs semaines selon les sites. Providence, Apagui, Monfina et les villages des communes de Maripasoula et Saint-Georges n'ont que des commerces très peu achalandés n'offrant que les produits de base (riz, pâtes, etc.), et parfois, il est même nécessaire d'aller sur la rive opposée du fleuve, (Brésil, Surinam) ou au bourg le plus proche. Les villages de la commune de Camopi (Zidock, Yawapa et Roger) n'ont aucun commerce.
- Par contre, dans tous les bourgs, il y a au moins une épicerie et souvent une ou plusieurs supérettes.

Santé (hors vaccinations)



La vie dans les sites reculés peut générer un fort sentiment d'isolement. Aller loin ne permet pas de régler les problèmes préexistants et bien souvent les aggrave. Si vous vous sentez fragiles ou à risque de consommation excessive d'alcool ou autres produits nous vous déconseillons de demander une affectation en commune isolée.

Par ailleurs, il est fortement conseillé d'apporter avec soi tout ce qui fait habituellement plaisir : livres, musique, instruments, crayons, et plaisirs alimentaires..

Maladies chroniques et handicap

Les maladies chroniques et le handicap ne sont pas toujours incompatibles avec une affectation en site de l'intérieur. Il faut vous rapprocher du médecin conseil auprès du recteur pour évaluer l'adaptation possible du poste et/ou, le cas échéant, la possibilité d'un accompagnement par le dispensaire.

Accès aux soins et traitements médicaux

En cas de traitement médical, même remarque que précédemment s'il s'agit d'un traitement lourd ou rare. Il faut apporter ses médicaments en quantité suffisante. Dans les dispensaires, les médecins disposent des médicaments les plus souvent prescrits, mais n'ont pas tous les traitements particuliers. Il y a des dispensaires avec au moins un médecin et un infirmier en permanence dans tous les bourgs et au village Zidock de Trois-Sauts. A Taluhwen, Antecume Pata, Saül et Kaw, il y a un dispensaire avec un infirmier en permanence et une tournée médicale tous les 15 jours. Tous les autres sites bénéficient de tournées médicales régulières (voir fiches de sites). Maripasoula ? Grand Santi et Apatou sont les seuls sites de l'intérieur à avoir une pharmacie privée ; les délais de livraisons y sont raisonnables.

Les dispensaires sont en contact avec les centres médicaux du Littoral. En cas d'urgence médicale, faites le 15 pour joindre le SAMU ; si nécessaire, une évacuation sanitaire a lieu par hélicoptère.



Tous les bourgs et les villages sont approvisionnés en **eau potable** (eau courante et bornes). Le risque de maladies hydriques est donc réduit. Dans certains villages, la potabilisation laisse parfois un goût que certains trouvent désagréable. Il suffit généralement de filtrer l'eau pour que cela passe. En cas de sensibilité particulière de l'appareil digestif au changement de climat et d'habitudes alimentaires, il suffit de faire bouillir l'eau.

Pour la baignade en rivières, il faut absolument éviter les eaux quasi stagnantes en saison sèche et les périodes d'inondation lorsque les fosses septiques peuvent déborder.



Il faut se prémunir des maladies propagées par les **moustiques**, selon les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS). Ces précautions réduisent les risques, au point de pouvoir passer plusieurs années sur un site sans tomber malade, à condition de rester vigilant.

Se doucher avant l'heure de la volée (sortie massive des moustiques en fin d'après-midi) car le CO2 et la sueur attirent les moustiques.

Porter des pantalons et des hauts à manches longues le soir et le matin, de préférence de couleurs claires.

Equiper son lit d'une moustiquaire, si possible imprégnée de répulsif que l'on trouve facilement en pharmacie à Cayenne.

Utiliser des répulsifs pour la peau et/ou pour les vêtements (choix dans les pharmacies de Cayenne).



Il faudra vous protéger du soleil, surtout si vous avez des heures de pirogue dans le trajet vers votre lieu d'affectation. Il est impératif d'utiliser de l'écran total. Vous aurez en outre intérêt à voyager avec des vêtements longs et clairs, ou à vous recouvrir d'un drap un tissu clair posé sur vous.



On parle beaucoup du **mercure** dans l'alimentation. Pour éviter tout risque lié au méthyl-mercure, en particulier pour une femme enceinte ou un jeune enfant, il convient de suivre une fois encore les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS). Les dispensaires affichent la liste illustrée des « mauvais poissons » car prédateurs dont la chair stocke le mercure, ainsi que celle des « bons poissons » car non prédateurs dont la chair est pauvre en mercure. On les trouve également sur le site suivant :

<http://www.gps.gf/doc/catalogue/301/mercure-dans-les-poissons-et-grossesse-fleuves-de-guyane/>



La peau est une barrière contre les infections et il convient de la ménager.

On attrape facilement des mycoses et des puces-chiques en marchant pieds nus ou en tongs. C'est parfois très gênant et il vaut mieux soigner rapidement que laisser trainer ce genre de choses.

Garder des chaussures propres, les faire sécher avant de les porter à nouveau lorsqu'elles sont mouillées, bien se sécher après la douche ou la baignade sont des mesures très simples contre certaines affections de la peau.

On peut utiliser de l'huile de *Carapa*, à titre préventif, contre certains insectes et acariens (disponible dans les pharmacies de Cayenne).

Une bonne hygiène de vie, corporelle et alimentaire, prémunit de la plupart des risques.

Budget prévisionnel



Le budget prévisionnel d'une première rentrée sur un site de l'intérieur représente entre 1000 et 1500 € en dehors du billet d'avion initial, c'est-à-dire à partir de votre arrivée à Cayenne. Cette fourchette de coût représente un maximum. Vous pouvez obtenir des précisions en appelant le guichet unique.

Le premier salaire des titulaires est versé par leur académie d'origine, à l'exception des personnels en provenance de Mayotte.

Les contractuels perçoivent un acompte sur salaire dans la première semaine du 2^{ème} mois d'exercice (avant le 7 octobre pour une prise de fonction le 1^{er} septembre). Il est d'une valeur proche du salaire avec les 40% de vie chère, mais sans les primes liées au site (REP+, isolement, etc.). Le véritable salaire est versé le mois suivant si le procès-verbal d'installation est signé dans l'établissement d'affectation et envoyé au service gestionnaire très rapidement.

A l'arrivée en Guyane, il y a des frais avant la prise de fonction : hébergement et restauration à Cayenne, transfert vers le lieu d'affectation, loyer (un mois d'avance et un mois de caution), assurance du logement, frais divers (location de véhicule, etc.), en plus des courses éventuelles.

En cas de nécessité, il vaut mieux faire un emprunt plus important avant de venir plutôt que risquer de rembourser plusieurs emprunts en même temps par la suite.